

Le loisir, un vecteur de développement

Mémoire présenté par

Association sportive et communautaire du Centre-Sud

José Rebelo, Directeur général

Dans le cadre de la consultation publique

Diagnostic du loisir public montréalais

Montréal

Juin 2019

L'Association sportive et communautaire du Centre-Sud (ASCCS)

Initier.

Accompagner.

Transformer.

Présente dans le quartier Centre-Sud depuis 1974, l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud est un organisme sans but lucratif autonome, qui s'est donné pour mission d'améliorer la qualité de vie des résidents du quartier en leur fournissant des installations et des activités diversifiées, constructives et abordables en fonction des besoins. L'ASCCS est un lieu de rencontres accueillant situé au cœur du quartier, qui propose aux jeunes, aux adultes, aux familles, aux aînés et aux personnes vivant avec des limitations, un grand choix d'activités sportives, ludiques, culturelles, éducatives et environnementales.

Afin d'atteindre ses objectifs, l'ASCCS s'est dotée d'un projet de développement de la personne par le loisir qui offre aux résidents des activités propices à leur développement.

Le projet de développement de la personne par le loisir vise à développer les connaissances, les habiletés, l'estime de soi et le respect par des activités académiques, sportives, multidisciplinaires, informatiques, culturelles et aquatiques. L'ASCCS offre une multitude d'activités, tels que cours de mise en forme en salle et à la piscine, des ateliers de théâtre et de peinture, une salle d'entraînement, des terrains de badminton et bien plus. Les personnes ayant des besoins particuliers ne sont pas en reste grâce à une programmation adaptée à leurs besoins. Par ailleurs, la bibliothèque famille Père-Ambroise de la Ville de Montréal occupe une place de choix au 3e étage du centre, avec 13 000 m² de superficie, plus de 55 000 documents et une vue imprenable sur le toit végétal.

L'Association gère également plusieurs programmes et clubs, dont le programme Éco-quartier de St-Jacques, le Club de hockey du Centre-Sud, le Club de triathlon du Centre-Sud, le Club de patinage de vitesse du Centre-Sud, le Club aquatique du Centre-Sud.

L'ASCCS accueille annuellement quelque 380 000 visiteurs, dont 10 656 membres actifs inscrits dans 21 000 activités. Chaque année, l'ASCCS emploie 200 salariés et elle est appuyée par 22 000 heures de bénévolat dans un centre communautaire de loisir de 88 000 pieds carrés.

L'ASCCS est par ailleurs membre de la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir (FQCCL). Cette dernière compte actuellement 79 membres actifs ou affiliés dans 11 régions administratives du Québec. Il existe 39 centres communautaires fédérés sur le territoire de la Ville de Montréal. Les centres communautaires de loisir fédérés ont la particularité de rejoindre une grande diversité

d'utilisateurs puisqu'ils sont multi âge (0 à 99 ans) et multidisciplinaire (loisir physiquement actif, plein air, culturel ou scientifique). L'inclusion dans la diversité et l'accessibilité du loisir dans toutes ses dimensions est au cœur de leurs préoccupations.

Directeur général à l'ASCCS depuis 2008, José Rebelo œuvre dans le domaine du sport et du loisir depuis plus de 20 ans. Il est médaillé paralympien retraité, Président de la Commission des athlètes de World ParaVolley, membre du Conseil d'administration du World ParaVolley et membre du Conseil d'administration de la FQCCL. De plus, il a siégé à différents conseils d'administration d'organismes communautaires ou sociaux au cours des 20 dernières années.

Mise en contexte

L'Association sportive et communautaire du Centre-Sud (ASCCS) est heureuse de pouvoir participer à ce diagnostic du loisir public montréalais et elle remercie la Commission de l'avoir invitée.

Compte tenu des bouleversements survenus aux cours des dernières années, cette consultation tombe à point et elle doit permettre à la Ville de Montréal de revenir à l'essence du loisir : « *Le loisir public est devenu pour plusieurs citoyens un lieu de vie sociale et communautaire, et il suscite un engagement collectif significatif pour bâtir la nouvelle ville. Pour cela, Montréal reconnaît l'apport du loisir au développement et au maintien d'une ville caractérisée par la qualité de vie des personnes, des collectivités et d'un meilleur environnement. Cette reconnaissance de la contribution du loisir est d'autant plus justifiée que son approche communautaire privilégie la prise en charge et la participation sociale des citoyens à l'édification de leur propre vie de loisir.*¹ »

En raison de sa nature de ses activités et de rôle dans sa communauté, l'ASCCS est en mesure de faire un constat de la situation actuelle et de recommander des actions qui permettront au loisir de contribuer à la qualité de vie et à la santé des personnes ainsi qu'à leur développement social, économique et culturel.

L'ASCCS a surtout le désir de refléter les besoins et la réalité des gens qu'elle accompagne au quotidien. Dans le document qui suit, vous pourrez prendre connaissance des principaux défis que doivent affronter les résidents et les organismes. La réalité locale sera surtout présente, mais force est de constater que dans l'ensemble, les besoins et réalités des organismes et de la population se rejoignent à travers la Ville de Montréal.

Les actions de l'ASCCS contribuent à la fois au développement des individus et des familles qu'à la vitalité de la communauté dans laquelle elle s'insère. Agissant en aval et en amont sur de nombreux enjeux sociaux, que ce soit en matière de prévention, d'accompagnement, de soutien ou de services, l'ASCCS constitue un partenaire privilégié du réseau public et des autres réseaux. À travers le loisir, les centres communautaires de loisir ont un réel impact sur leurs milieux respectifs et sur l'ensemble de la société montréalaise, et ils jouent un rôle essentiel en matière de progrès social.

¹ Ville de Montréal, Projet La politique montréalaise du sport et du loisir, Soutenir l'art de vivre à Montréal, Janvier 2004.

Des milieux de vie

L'enjeu principal qui se présente aux organismes de loisir communautaire, et par le fait même la population qui en est partie prenante, est le maintien des milieux de vie.

Les nouvelles règles établies font en sorte que les conventions avec les organismes de loisir ressemblent plus à des ententes ou à des contrats de services. Plusieurs de ces ententes semblent limiter le loisir à une simple expression, soit au nombre de personnes participant à une activité. Ces ententes ne semblent pas reconnaître le loisir comme un vecteur de développement social, comme un contributeur à la santé et comme un contributeur à la qualité de vie de la population. Le loisir semble dorénavant être traité comme au même titre que la collecte des ordures ménagères et les organismes ont cessé d'être des partenaires et ils sont devenus des fournisseurs de services.

Par surcroît, les relations et les interventions avec les employés de la Ville ont complètement changées. Auparavant, les centres communautaires de loisir participaient avec les agents de développement de la Ville à l'identification des besoins de la population, à la détermination des objectifs, au développement de l'offre de loisir. Aujourd'hui, les agents de développement sont devenus des inspecteurs du loisir. Ils surveillent les organismes de loisir et ils font rapports. Les centres communautaires de loisirs, eux, sont devenus des « rendeurs de comptes »

Le roulement de personnel à la Ville est aussi un défi dans les relations organismes de loisir – Ville. Tous les trois, quatre ans, les centres doivent rebâtir la relation avec du nouveau personnel. De plus, les lignes directrices guidant les interactions avec les organismes ont disparues et ces derniers dépendent du degré d'estime de leur vis-à-vis de la Ville. Il est à noter que ces lignes directrices étaient auparavant édictées dans nos conventions². Ainsi, en fonction des répondants, les centres communautaires de loisir peuvent être traités comme des partenaires ou comme des subalternes. Évidemment, les interactions entre partenaires sont plus efficaces et productives.

Le cas du Centre Jean-Claude Malépart, dont la gestion vient d'être attribuée à une entreprise privée, est un bel exemple de ce qu'il ne faut pas faire. Nous sommes au fait que dans ce cas-ci, il s'agit de l'entrée en vigueur de l'accord Canada/Europe. Par contre, nous sommes d'avis qu'il aurait été possible d'agir autrement, si le loisir n'avait pas été défini comme une offre de service quelconque. Notons, le programme d'activités jeunesse ou de camp de jour ne fait pas partie de l'appel d'offres. La gestion du centre et des activités aquatiques auraient dû avoir le même traitement, puisqu'elles font partie de l'offre de service globale à la population.

En attribuant la gestion des activités à une entreprise privée, on semble écarter la vocation communautaire et sociale du Centre. L'entreprise privée n'organisera pas des

² Annexe C des Conventions entre l'Arrondissement de Ville-Marie et les organismes de loisir.

projets et programmes qu'un organisme de loisir communautaire organise en raison de sa nature; tels que les projets d'insertion sociale de personnes itinérantes à travers le loisir, tels que des partenariats de collaboration avec des organismes en sécurité alimentaire, tels que des paniers de Noël, tels que la gratuité aux familles défavorisées, tels que le prêt de locaux à d'autres organismes communautaires, tels que... la liste est longue.

Est-ce que la Ville de Montréal veut vraiment faire du loisir une simple offre de service? Ou cherche-t-elle plutôt à exploiter le loisir comme vecteur de développement social pour le mieux-être de sa population? La Ville doit établir que le loisir n'est pas seulement une question comptable, mais une question sociale et son déploiement doit en être conséquent. Il faut s'assurer de maintenir la prise en charge et la participation sociale des citoyens à l'édification de leur propre vie de loisir.

Les centres communautaires de loisir, tel l'ASCCS, sont des vecteurs importants de développement social et il est important de les maintenir et surtout de les appuyer. Grâce au loisir, l'ASCCS développe avec ses partenaires plusieurs programmes qui visent le mieux-être des Montréalais. De la réinsertion sociale des jeunes marginalisés avec le Bon Dieu dans la rue, la réinsertion sociale des personnes vivant avec des troubles de santé mentale avec la clinique JAP, l'intégration des personnes vivant avec une déficience intellectuelle avec SOS Sourire et ADMI, et plusieurs autres.

L'ASCCS a d'ailleurs développé plusieurs programmes d'importance en ce qui concerne l'intégration de personnes vivant avec une limitation fonctionnelle. La clientèle adulte peut ainsi suivre des cours de toute sorte ou encore fréquenter la salle d'entraînement tout à fait gratuitement. L'ASCCS cherche à sortir cette clientèle de l'isolement et de permettre à celle-ci de participer à la vie active. La participation à des activités de loisir améliore grandement la santé mentale et physique de cette clientèle et bien souvent, devient une porte d'accès vers l'emploi et l'intégration complète. Le transport adapté est, malheureusement, le plus grand enjeu pour cette clientèle. En effet, les horaires sont aléatoires et il arrive très souvent que cette clientèle doive attendre des heures après une activité pour retourner à la maison.

Les enfants ayant des limitations fonctionnelles ne sont pas en reste à l'ASCCS. Le programme d'accompagnement dessert quelque 60 enfants lors du camp de jour et une dizaine d'enfants pendant l'année scolaire. Les ratios pour cette clientèle varient entre un accompagnateur pour un enfant à un accompagnateur pour quatre enfants, en fonction de la sévérité du handicap. Le principal défi est le manque de places disponibles dans les divers camps de jour, dû un financement limité.

Tout comme d'autres centres communautaires de loisir, l'ASCCS tente de faire sa part pour cette clientèle, et malgré cela, elle observe que beaucoup de familles sont confrontées à des défis importants durant l'été. Une fois l'année scolaire terminée,

cette clientèle est laissée à elle-même. Il est du devoir et la responsabilité de la Ville de Montréal de s'assurer que tous les jeunes vivants avec un handicap sur son territoire aient une place en camp de jour. Pour ce faire, elle doit soutenir adéquatement les camps de jour, afin que ces derniers soient en mesure d'embaucher les ressources humaines nécessaires.

Par ailleurs, les centres communautaires de loisir sont des partenaires de premier plan du réseau de l'éducation. Parmi ceux-ci, l'ASCCS offre le programme de natation avec l'école Marguerite-Bourgeoys, la ligue de soccer du quartier Centre-Sud, les journées d'émulation avec les différentes écoles du quartier, le programme de psychomotricité, les activités parascolaires, etc.

Le programme de psychomotricité à l'ASCCS fut développé pour répondre au faible taux de maturité scolaire du quartier. En février 2008, la Direction de santé publique de l'Agence de la Santé et des Services sociaux de Montréal publiait les résultats d'une enquête sur la maturité scolaire des enfants de la maternelle 5 ans de son territoire. Cette enquête avait pour objectif de mesurer le développement des enfants lors de leur entrée à l'école. Les données recueillies ont permis de produire un portrait de la maturité scolaire des enfants montréalais et d'établir des comparaisons avec d'autres villes canadiennes. À Montréal, 35 % des enfants sont vulnérables dans au moins un domaine de maturité scolaire. C'est donc un enfant sur trois qui, dans un ou plusieurs aspects de son développement, est vulnérable au moment de son entrée à l'école³.

L'ASCCS offre le programme de psychomotricité au réseau des centres de la petite enfance, aux maternelles 4 ans et 5 ans, ainsi qu'aux garderies en milieu familiales tout à fait gratuitement.

Il est important de mentionner que le programme de psychomotricité Le Jardin de Pirouette et Cabriole, utilisé par l'ASCCS, fut développé par la FQCCL et ses centres communautaires fédérés. Cela met bien en évidence la force et l'impact de ces centres, dont les actions visent en tout premier lieu à répondre aux besoins de la communauté.

Bien que la pratique libre se soit développée au cours des dernières années, la pratique d'activités de loisir en groupe et structurée demeure le moyen privilégié pour la population. La raison en est fort simple, les citoyens ont besoin de socialiser dans un environnement structuré et sécuritaire, dans un environnement où des professionnels peuvent les amener à se dépasser et qui peuvent les conseiller. On observe facilement cet engouement avec la popularité des cours de groupe; Yoga, Pilates, Zumba, ainsi que dans les autres activités où le citoyen n'a pas besoin de s'occuper de l'organisation; badminton, hockey cosom, volleyball, etc.

³ Agence de la Santé et des Services sociaux de Montréal, Enquête sur la maturité scolaire des enfants montréalais. Rapport Synthèse. 2008

Ce qui a changé dans la consommation des activités de loisir est le besoin d'horaires variés et flexibles. Les citoyens ont des horaires personnels et professionnels assez chargés et variables. Ils ont besoin que les activités de loisir soient disponibles à toute heure de la journée et de la semaine. Le défi pour les organismes devient alors de pouvoir accommoder de leur mieux et selon les ressources disponibles cette nouvelle réalité.

Étant donné que la force des centres communautaires de loisir est qu'ils existent par et pour les Montréalais qu'ils représentent, ils sont très bien placés pour faire évoluer l'offre de service en fonction des besoins.

Les diverses dimensions des organismes

L'apport au développement économique est également un élément important de la contribution des centres communautaires de loisir. L'ASCCS emploie annuellement 200 salariés et une quarantaine de travailleurs autonomes. Elle participe au développement de l'emploi à travers les différents programmes d'employabilité, soit pour des étudiants, des nouveaux arrivants ou encore des personnes vivant avec un handicap. Elle accueille également des personnes condamnées à des travaux compensatoires à raison de 2000 heures par année. Elle fait également affaire avec une cinquantaine de fournisseurs de toute sorte et génère une activité économique de plus de 3 M\$ annuellement.

Un défi auquel les organismes de loisir communautaires doivent faire face est l'appui financier stagnant de la part de la Ville. Dans le cas de l'ASCCS, la dernière indexation remonte à 2012. Avant 2012, l'indexation était accordée certaines années, d'autres non. Entre-temps, le salaire minimum a bondi de 26 %, l'IPC de 12,5 %⁴ et l'impôt foncier résidentiel à Montréal de 18,8 %. Pour faire face à ce manque de financement, les organismes de loisir doivent diminuer l'offre de services, diminuer les horaires d'ouverture et réduire les ressources matérielles et humaines. Cela, malheureusement, au détriment des citoyens.

Historiquement, la Ville a délégué le loisir aux organismes communautaires, puisque cela coûtait moins cher que de le faire en régie. Aujourd'hui, pour chaque dollar investi par la Ville, l'ASCCS en investit trois. Ainsi, il en coûte 2,45 \$ à la Ville pour chaque citoyen desservi annuellement à l'ASCCS. Quel coût aurait le loisir pour la Ville de Montréal si les organismes de loisir disparaissaient et que la Ville devait offrir le service en régie? La prise en charge des activités de l'ASCCS par la Ville coûterait minimalement 9,80 \$ par citoyen. À cela, il faudrait ajouter une forte hausse de la masse salariale,

⁴ Inflation.eu, Worldwide Inflation Data

puisque un employé ville gagne de 30 % à 35 % de plus qu'un employé d'un centre communautaire.

Ce manque d'indexation se répercute également au niveau des ressources humaines, particulièrement en cette période de pénurie de main-d'œuvre. Le sous-financement du domaine du loisir a entraîné une réduction du personnel et une stagnation des salaires depuis 2012. Pendant ce temps, la pénurie de main-d'œuvre a amené une hausse de salaire dans d'autres secteurs d'activités, rendant le recrutement encore plus difficile pour les centres communautaires de loisir.

À titre d'exemple, l'ASCCS embauche quelque 80 employés pour la période estivale; sauveteurs et animateurs. Depuis deux ans, les candidats étudiants occupant ce type de poste a connu une chute dramatique. Par conséquent, la qualité (compétences et expériences) des candidats disponibles est plus faible. Les offres d'emplois destinées à ce type de candidats sont très nombreuses et elles offrent des conditions salariales nettement avantageuses.

Les centres communautaires de loisir bénéficient de l'apport des bénévoles. Pour l'ASCCS, il s'agit de 22 000 heures annuelles de bénévolat. Comme dans plusieurs autres sphères de la société, le recrutement de bénévoles réguliers sur une longue période est plus difficile. En contrepartie, le bénévolat ponctuel dans le cadre d'une activité fixe dans le temps se porte très bien. Notons que cette facette du loisir n'est pas prise en compte dans les ententes de partenariats avec la Ville et qu'elle devrait l'être.

Considérant tous les éléments énumérés dans cette section, si la Ville avait consenti ne serait-ce que 1,5 % d'indexation par année aux organismes communautaires de loisir depuis 2012, cela aurait permis de poursuivre le développement du loisir à Montréal, au lieu que ces derniers se débattent quotidiennement pour maintenir les activités.

Les relations avec la ville

Dans un passé pas si lointain, l'ASCCS avait des communications régulières avec les employés de la Ville et celles-ci portaient sur le développement du loisir, sur les façons d'améliorer l'offre de services en loisir. Il existait un réel partenariat et une volonté commune dans la poursuite d'objectifs. Depuis quelques années, les communications avec les employés de la Ville ne portent que sur la reddition de comptes. Les interactions sont minimales, minimalistes et franchement inutiles.

Par ailleurs, les centres communautaires de loisir sont des organisations dirigées par des conseils d'administration indépendants découlant des principes de l'action communautaire autonome :

- être un organisme à but non lucratif ;

- être enraciné dans la communauté;
- entretenir une vie associative et démocratique;
- être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations.
- avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté;
- poursuivre une mission sociale qui lui soit propre et qui favorise la transformation sociale;
- faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée;
- être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.

À ce titre, toute ingérence, intimidation ou menace de la part de représentants de la Ville auprès d'organismes de loisir est inacceptable. Ce type de situation fut observé à maintes reprises au cours des dernières années et contrevient au principe du loisir communautaire et à l'indépendance des organisations.

La reddition de comptes de l'ASCCS n'est pas complexe, par contre celle-ci tient compte de valeurs quantitatives seulement, par exemple : rapport de fréquentations, rapports d'inscriptions, bilan mesurable des objectifs. La reddition de comptes devrait tenir compte des impacts sociaux du loisir et contenir des valeurs qualitatives. Par ailleurs, certains arrondissements ont des redditions de compte fastidieuses. Une uniformisation de la reddition de compte devrait être appliquée à l'ensemble de la Ville. D'un autre côté, les demandes répétitives de documents, et trop souvent d'un même document, de la part de la Ville sont énergivores pour les centres et incompréhensibles. Comment se fait-il qu'en 2019, l'ASCCS doive envoyer sa preuve d'assurance ou son certificat d'immatriculation des entreprises quatre fois dans une même année? Il serait bien plus simple pour tout le monde si les documents étaient centralisés.

Ce qui nous amène à discuter des inégalités entre arrondissements et citoyens. Le loisir doit effectivement être un service de proximité. Cela étant dit, un citoyen de Montréal ne devrait pas être pénalisé lorsque l'organisation de loisir qu'il fréquente, et qui se trouve à deux coins de rue de chez lui, n'appartient pas à son arrondissement.

Plusieurs centres communautaires de loisir se trouvent à la limite des arrondissements. Les ententes, comme celles de l'ASCCS, exigent de desservir un pourcentage élevé de résidents. Bien que dans certains programmes, cela n'a aucun impact, cela nuit à l'accessibilité dans d'autres programmes plus spécifiques. Par exemple, compte tenu de la faible offre services en accompagnement dans les camps de jour, l'ASCCS se voit submergée de demandes provenant de l'ensemble des arrondissements. Elle doit malheureusement filtrer les demandes en fonction du critère résident de l'arrondissement. L'ASCCS est d'ailleurs d'avis que ce critère ne serait pas valable auprès de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse concernant

l'obligation d'accommodement raisonnable des camps de jour à l'endroit des enfants en situation de handicap⁵.

L'obligation de desservir principalement les résidents de son arrondissement devrait être retirée de toutes les conventions avec les centres communautaires de loisir. En bout de ligne, ce sont tous des Montréalais. Ce faisant, la Ville de Montréal va également répondre à l'article 22 de sa Charte des droits et responsabilités en encourageant les déplacements actifs et en favorisant l'accessibilité aux activités et équipements collectifs.

Certaines activités, telles que les clubs sportifs, ont une portée dépassant les arrondissements. Par exemple, le club de hockey de l'ASCCS dessert les arrondissements du Plateau Mont-Royal, de Ville-Marie et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

La reconnaissance des organismes de loisir devrait dépasser la limite des arrondissements. Il est absurde qu'un organisme comme l'ASCCS doive compléter trois demandes de reconnaissance parce que son action s'étend sur trois arrondissements différents, qui plus est, lorsque les demandes de reconnaissance sont différentes d'un arrondissement à l'autre.

Les centres communautaires de loisir ne demandent pas mieux que de collaborer avec la Ville de Montréal. Par contre, les conditions actuelles ne favorisent pas une collaboration efficace et productive.

Afin de créer un contexte favorable au déploiement du loisir à Montréal, un véritable lien de partenariat doit être recréé entre les centres communautaires de loisir et la Ville de Montréal. Ce partenariat doit s'appuyer sur des principes de respect de la mission et de l'expertise des centres communautaires de loisir en matière de loisir.

⁵ Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Camps de jour en situation de handicap : Obligations juridiques. www.cdpdj.gc.ca/Publications/obligations_campsdejour_handicap.pdf

Recommandations

- Considérer le loisir comme un investissement dans le développement social de citoyens;
- Faire participer les centres communautaires de loisir à la planification et au déploiement du loisir dans leur arrondissement;
- Édicter des conventions de partenariats avec un soutien financier à la mission;
- Créer une grille d'analyse de reddition de comptes uniforme pour tous les arrondissements basé sur la mission des centres communautaires de loisir;
- Ajouter une valeur qualitative aux conventions de partenariats;
- Ajouter les lignes directrices d'une relation de partenariat aux conventions;
- Éliminer les clauses qui ciblent les résidents d'un arrondissement dans les conventions;
- Bonifier les budgets d'aide financière aux centres communautaires de loisir, afin de compenser le sous-financement des huit dernières années;
- Adopter une politique d'indexation annuelle des centres communautaires de loisir;
- Créer un formulaire de reconnaissance uniforme pour l'ensemble de la Ville de Montréal;
- Créer une de reddition de comptes simple et uniforme pour l'ensemble de la Ville de Montréal; celui-ci doit tenir compte de valeurs qualitatives et quantitatives, ainsi que refléter la mission des centres communautaires de loisir;
- Mettre en place un soutien adéquat pour les enfants nécessitant un accompagnement en camp de jour;
- Centraliser la documentation relative à un organisme qui fait affaire avec la Ville dans une base de données.